

Edité le : 15/04/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE

AGENCE GARD LOZERE  
30000 NIMES

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

Identification dossier :	LSE26-47982	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD	
Identification échantillon :	<b>LSE2604-24277-1</b>	N° Prélèvement :	00195655	
N° Analyse :	00197543	Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	COMMERCES-TENNIS-PARTICULIERS	Code PSV :	0000001118	
Localisation exacte :	MAIRIE	Dept et commune :	<b>30 SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS</b>	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,2116577300	Y :	4,5314992000	
UGE :	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR			
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE			
Type de visite :	BB	Type Analyse :	B.CP	
Nom de l'exploitant :	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES ZI SAINT CEZAIRE AVENUE DU DR PLEMING 30000 NIMES		Motif du prélèvement :	CP
Nom de l'installation :	SAINTE LAURENT DE CARNOLS	Type :	UDI	
Prélèvement :	Prélevé le 13/04/2026 à 09h34 Réception au laboratoire le 13/04/2026 à 16h40 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine			
Traitement :	EAU DE JAVEL			

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 13/04/2026 à 16h40

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								

.../...

Edité le : 15/04/2026

Identification échantillon : LSE2604-24277-1

Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'eau	16.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
pH sur le terrain	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	0.32	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	0.33	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05		
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013			
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Métaux</b>							
Nickel total au 1er jet	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20	#
Plomb total au 1er jet	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10	#
Cuivre total au 1er jet	0.114	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0 #

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

11BCP@

ANALYSE B CU NI PB ARS 11-2026

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Nicolas ROUX  
Valideur technique

